

Envoyé en préfecture le 12/05/2023  
Reçu en préfecture le 12/05/2023  
Affiché le **12 MAI 2023**  
ID : 035-213502362-20230511-SG2023\_183-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 11 mai 2023 - Délibération n° 2023-043

### COUPON CULTURE-SPORT RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF ENFANTS REDONNAIS SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE REDON

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	5

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

**- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :**

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

**Secrétaire de séance :** Madame Géraldine Denigot.

#### **Rapport d'Anne-Cécile Hurtel.**

*La Ville de Redon souhaite renouveler le Coupon Culture-Sport qui permet de favoriser l'accès à la culture et aux sports pour tous les enfants redonnais scolarisés depuis la moyenne section de maternelle jusqu'au CM2 dans les écoles redonnaises publiques et privées.*

*Si le bilan des années impactées par le Covid-19 s'est montré en demi-teinte, celui de l'année 2022-2023 montre combien le dispositif est apprécié des redonnais et des associations puisque son utilisation a dépassé la situation antérieure à la crise sanitaire.*

Envoyé en préfecture le 12/05/2023  
Reçu en préfecture le 12/05/2023  
Affiché le **12 MAI 2023**  
ID : 035-213502362-20230511-SG2023\_183-DE

*Le Coupon Culture-Sport se présente sous la forme d'un chèque de réduction à valoir pour toute adhésion ou licence chez un prestataire dont le siège social est basé à Redon et dont l'activité principale permet l'accès à une activité culturelle ou sportive, à la piscine de Redon pour l'apprentissage de la natation et au Conservatoire de Redon pour la pratique de la musique.*

*Le coupon est nominatif, non sécable, non cumulable et non remboursable même partiellement et remis à tous les enfants redonnais scolarisés en maternelle ou élémentaire. Il sera adressé par voie postale aux parents dès les premiers jours qui suivront la rentrée de septembre 2023.*

*Il devra être présenté par la famille au prestataire. Pour les adhésions dont le coût s'avèrera inférieur au montant du coupon, la réduction s'appliquera sur le coût réel. La famille pourra présenter le coupon avant le 15 octobre 2023 au prestataire de son choix pourvu qu'il dispose de son siège social à Redon et qu'il offre une activité culturelle ou sportive, un apprentissage de la natation à la piscine de Redon ou la pratique de la musique au Conservatoire de Redon.*

*Le prestataire de Redon accordera une réduction du montant du coupon et dans la limite du montant de l'adhésion. Le prestataire devra adresser une liste des bénéficiaires, le Coupon Culture-Sport, accompagnés de la copie de la carte d'adhésion ou la licence délivrée ainsi qu'un RIB pour se faire rembourser de la participation de la Ville. La demande de remboursement devra être transmise à la Direction des Finances avant le 30 novembre 2023 pour être mise en paiement avant la fin de l'exercice 2023.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse, Vie Étudiante du 12 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de renouveler le dispositif Coupon Culture-Sport à destination des enfants redonnais scolarisés à partir de la moyenne section dans les écoles maternelles et jusqu'au CM2 dans les écoles élémentaires publiques et privées de Redon.

FIXE le montant du chèque Culture-Sport à 65 euros par enfant et pour une année scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne  
Maire de Redon~~



Mis en ligne le

**16 MAI 2023**

La Secrétaire de séance,

**Géraldine Denigot**  
5<sup>ème</sup> Maire-Adjointe